



géoportail
DE L'URBANISME

Evènement de communication régional sur le géoportail de l'urbanisme

DDT21/SPAE/Bureau SCoT
Florent VINCENT

Responsable du bureau SCoT

Référent en DDT21 pour le déploiement du GPU

ddt-geoportail-urbanisme@cote-dor.gouv.fr

03 80 29 43 94



PRÉFET
DE LA CÔTE-D'OR

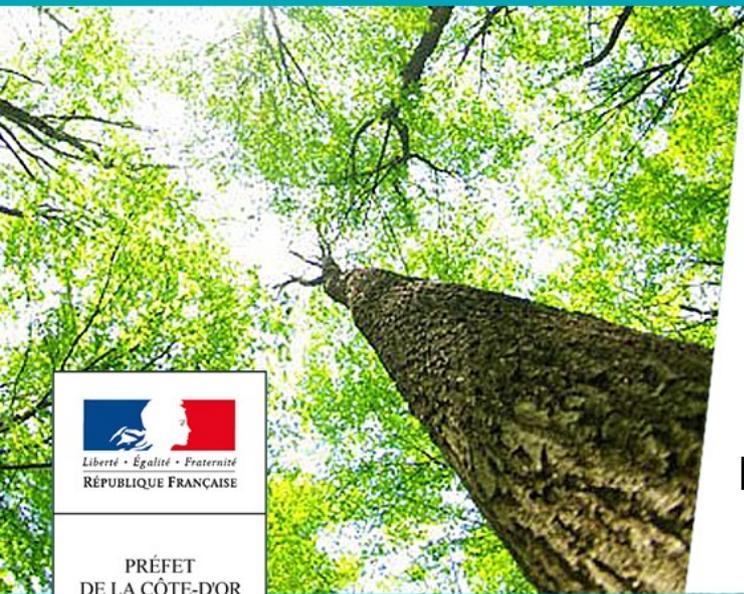


Spae



**Direction départementale
des territoires de la Côte-d'Or**

Service Préservation et
Aménagement de l'Espace



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA CÔTE-D'OR

« Je n'ai encore rien fait,
comment je commence avec le
GPU ? »



Maison régionale de l'innovation – mardi 10 décembre 2019



ETAPE 1 : création d'un compte sur le GPU

- Prendre contact avec l'administrateur local en DDT
- Demander le formulaire de renseignement
- Remplir le formulaire et le retourner à l'administrateur local
- l'administrateur local créé et/ou active le compte et donne des droits
- l'autorité compétente reçoit un E-mail automatique du GPU lui permettant de se connecter une première fois au GPU (identifiant, mot de passe)



ETAPE 2 : numérisation du document d'urbanisme (3 cas?)

- la collectivité dispose de l'ingénierie nécessaire pour réaliser la numérisation en interne
- la collectivité dispose « d'un service public » de numérisation comme un centre instructeur, un EPCI, un PETR qui apporte les compétences nécessaires (des géomaticiens)
- la collectivité fait réaliser la numérisation par un bureau d'étude (le cas le plus courant a priori)





ETAPE 2 : numérisation du document d'urbanisme (cas 3)

- l'autorité compétente doit se tourner vers l'administrateur local afin d'obtenir le document intitulé « *Recommandations pour la passation d'un marché de numérisation d'un document d'urbanisme – Fiche méthodologique* »
- l'autorité compétente doit veiller à l'intégration de la numérisation dans le cahier des charges lors d'une procédure d'évolution du DU
- l'autorité compétente doit demander au bureau d'étude chargé de la numérisation de lui fournir un rapport de conformité au standard « de couleur vert » (possible dès le cahier des charges)

Coût pour la numérisation d'un DU

- commune de 500 habitants : 1500 euros
- 2500 euros pour une bonne commune



ETAPE 3 : téléverser le DU sur le GPU

- l'AC se connecte à son compte GPU avec identifiant et mot de passe
- l'AC téléverse le DU sur le GPU (= mettre le DU sur le GPU de telle sorte que seule l'AC puisse le consulter) – cf.fiche d'aide
- l'AC peut alors prévisualiser le DU afin de s'assurer que le DU numérisé corresponde au DU papier opposable disponible en commune

ETAPE 4 : publier le DU sur le GPU

- l'AC publie le DU sur le GPU (= mettre le DU sur le GPU de telle sorte que tout le monde puisse y avoir accès en ligne) une fois l'étape 3 achevée



Les différents profils et fonctionnalités possibles

	Grand public	Prestataire	Délégataire	AC*	Admin Local	Admin Nat.
Rechercher des données	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Consulter la cartographie	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Télécharger des données	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Utiliser le validateur de données		✓	✓	✓	✓	✓
Téléverser des données			✓	✓	✓	✓
Publier/ dépublier des données				✓	✓	✓
Consulter le statut des données					✓	✓
Gérer des comptes					✓	✓
Publier du contenu éditorial, etc.						✓



Les différents profils et fonctionnalités possibles

	Profil Autorité compétente	Profil Délégataire	Profil Prestataire
Qui ?	<p>Auteur du document, tenu au titre de l'article L129-2 du code de l'urbanisme d'alimenter le GPU.</p> <p><i>Communes et EPCI DREAL et DDT(M) Services d'autres ministères</i></p>	<p>Une entité désignée formellement par une ou plusieurs autorité(s) compétente(s) comme son (leur) délégataire.</p> <p><i>Plateforme régionale ou départementale, ...</i></p>	<p>Ceux qui veulent accéder à des fonctionnalités avancées du GPU peuvent se créer un compte prestataire.</p> <p><i>Agence d'urbanisme, bureau d'études, services techniques de collectivité, etc...</i></p>
A quelle échelle ?	<p>Périmètre territorial de la compétence</p>	<p>Maillage sélectionné par la collectivité au sein de son propre périmètre territorial de compétence.</p>	<p>Maillage national <i>(Possibilité de faire appel à un prestataire hors département)</i></p>
Quels droits ?	<ul style="list-style-type: none"> • Tester la conformité du DU ou de la SUP • Téléverser le DU ou la SUP dans le GPU • Prévisualiser le DU ou la SUP • Publier le DU ou la SUP 	<ul style="list-style-type: none"> • Tester la conformité du DU ou de la SUP • Téléverser le DU ou la SUP dans le GPU • Prévisualiser le DU ou la SUP 	<ul style="list-style-type: none"> • Tester la conformité du DU ou de la SUP



Spae



Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

Service Préservation et
Aménagement de l'Espace



PRÉFET
DE LA CÔTE-D'OR

Vos questions ?



**Vous remerciant
pour votre attention**

